



Tournoi Vétérán du Vignoble Nantais LE LOROUX BOTTEREAU – 7 & 8 Janvier 2023

VETERAN : Simple homme/Dame, Double Dame/Homme et Double Mixte

N° tournoi : 2200314

LIEU : Complexe sportif Le Zéphir, 11 Rue de la Tannerie - 44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFABD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA D.

Les Juge-Arbitres du tournoi sont Jean-Guy Vaissier, Gwenaëlle Le Roy et Florent Prud'homme. Les décisions des Juge-Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Les matchs seront auto-arbitrés. Les finales N seront arbitrées.

Le tournoi est géré par le logiciel Badnet, le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation des Juge-Arbitres. Les organisateurs, en accord avec les Juge-Arbitres, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier des catégories. Les têtes de série seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du 23 décembre 2022.

Le responsable du tournoi peut refuser certaines paires ne permettant pas la création de tableaux conformément au RGC-ART 3.2.1.5.

Tout participant doit être en règle avec la FFBA D, être licencié le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.

Samedi 7 janvier : Les tableaux de Simples & Doubles Mixtes.

Dimanche 8 Janvier : Les tableaux de Doubles Hommes/Dames.

La date limite d'inscription est fixée au 22 décembre 2022. Les droits d'engagements vétérans sont de 13 € pour un tableau et de 18 € pour deux tableaux. Les inscriptions se font exclusivement via Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.

Les joueurs ou joueuses vétérans pourront s'inscrire dans deux tableaux : Soit Double Hommes/Dames et Double mixte Soit Simple Hommes/Dames et double Hommes/Dames.

La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.

La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules de trois, quatre ou des poules uniques.

Une convocation sera adressée par badnet et/ou ebad aux représentants de club et aux joueurs le 4 janvier 2023 au plus tard. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

Les horaires des matchs sont donnés sur l'échéancier à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée.

Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par les Juges-Arbitres.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux Juges-Arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel du prochain match.

Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.

Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les KAWASAKI - KING 6E. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs conseillers (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-Arbitres.

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort 26 décembre 2022 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (**101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers, email : secretariat@badminton-paysdelaloire.fr**). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toutes compétitions.

Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par les Juges-Arbitres un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son premier match.

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit, et d'éventuelles photographies les représentant, pourront être utilisées à des fins promotionnelles pour le club de l'ALBBG ou ses événements sportifs.

Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès des Juges-Arbitres.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

RECOMPENSES : Chaque personne inscrite et présente lors du tournoi recevra une bouteille de vin du vignoble Nantais. Dans chaque tableau, les vainqueurs et finalistes des différentes séries seront récompensés.

INFOS PRATIQUES :

12 terrains

Buvette et restauration sur place avec vue sur les terrains.

Un stand de notre partenaire **BADMANIA** sera présent.

RENSEIGNEMENTS :

Cédric Le May : 06-28-37-20-31

-

organisation-tournois@asbl44.fr